



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE MATAWINIE  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DONAT

Séance extraordinaire des membres du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Donat tenue au lieu ordinaire des séances le **28 mai 2019 à 18 h 45** à laquelle sont présents et forment quorum sous la présidence du maire Joé Deslauriers, les conseillers Louis Dubois, Luc Drapeau, Stéphanie Dionne, Lyne Lavoie, Marie-Josée Dupuis, Gilbert Cardinal.

La directrice générale et secrétaire-trésorière Ginette Roy est également présente.

- 1. Ouverture de la séance**
  - 2. Adoption de l'ordre du jour**
  - 3. Adoption des procès-verbaux (aucun)**
  - 4. Finance et trésorerie**
    - 4.1 Aucun
  - 5. Administration générale**
    - 5.1 Participation au programme Rénovation Québec (PRQ) - Bonification AccèsLogis (volet II-6)
    - 5.2 Autorisation de signature pour une lettre d'entente avec l'employé numéro 56
    - 5.3 Autorisation de signature pour une lettre d'entente avec madame Joceline Gaudet
  - 6. Urbanisme et Environnement**
    - 6.1 Aucun
  - 7. Loisirs**
    - 7.1 Aucun
  - 8. Travaux publics et Parcs**
    - 8.1 Aucun
  - 9. Sécurité incendie et sécurité civile**
    - 9.1 Aucun
  - 10. Divers**
    - 10.1 Aucun
  - 11. Période d'information**
  - 12. Période de questions**
  - 13. Fermeture de la séance**
-

## 1. Ouverture de la séance

*La directrice générale et secrétaire-trésorière mentionne que tous les membres du conseil municipal ont renoncé à l'avis de convocation, puisqu'ils sont tous présents à la présente séance, comme il est autorisé aux termes des dispositions de l'article 157 du Code municipal du Québec.*

Le maire et président Joé Deslauriers procède à l'ouverture de la séance.

Il est à noter que le maire fait le choix de ne pas voter, à moins d'indication contraire.

## 2. Adoption de l'ordre du jour

**19-0528-239** Il est proposé par Marie-Josée Dupuis et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour comme déposé.

## 3. Adoption des procès-verbaux (aucun)

## 5. Administration générale

### 5.1 Participation au programme Rénovation Québec (PRQ) - Bonification AccèsLogis (volet II-6)

**19-0528-240** Attendu que la Municipalité de Saint-Donat souhaite adhérer au programme *Rénovation Québec* dans le but de bonifier le programme *AccèsLogis Québec* pour la réalisation du projet *Les Résidences du Parc naturel habité - Phase 2*;

À ces faits, il est proposé par Luc Drapeau et résolu à l'unanimité des conseillers que :

1. la Municipalité demande :
  - a) à la Société d'habitation du Québec (SHQ) de participer au programme *Rénovation Québec*;
  - b) d'adhérer au Volet II, Intervention 6 (bonification *AccèsLogis Québec*);
  - c) un budget de 314 781 \$, ce montant total d'aide financière étant assumé en parts égales par la Municipalité et la SHQ;
2. le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient et sont par la présente autorisés à signer les ententes de gestion et de sécurité relatives au programme *Rénovation Québec*;
3. la Municipalité accordera le montant en aide financière au projet *Les Résidences du Parc naturel habité – Phase 2* et adoptera à cet effet un règlement de rénovation pour le programme *Rénovation Québec*.

### 5.2 Autorisation de signature pour une lettre d'entente avec l'employé numéro 56

**19-0528-241** Attendu que l'employé numéro 56 est à l'emploi de la Municipalité depuis le 22 juillet 1999;

Attendu que le Syndicat et l'employé numéro 56 sont disposés à conclure une entente avec la Municipalité afin de régler à l'amiable la fin d'emploi de l'employé en concluant une entente de transaction et quittance;

Attendu la recommandation de la directrice des ressources humaines et greffière adjointe en date du 31 mai 2019;



À ces faits, il est proposé par Louis Dubois et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1- d'accepter la transaction et quittance prévoyant les modalités de fin d'emploi de l'employé numéro 56;
- 2- que le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité la transaction et quittance.

### **5.3 Autorisation de signature pour une lettre d'entente avec l'employé numéro 36**

**19-0528-242** Attendu que l'employée numéro 36 est à l'emploi de la Municipalité depuis le 2 décembre 1986 à titre de secrétaire;

Attendu les besoins de la Municipalité en termes de soutien administratif pour chacun des Services;

Attendu les discussions avec l'employée, par l'entremise du Syndicat, afin de convenir d'une entente négociée concernant l'affectation de l'employée à un poste de secrétaire ainsi qu'un départ à la retraite;

Attendu la recommandation de la directrice des ressources humaines et greffière adjointe en date du 31 mai 2019;

À ces faits, il est proposé par Gilbert Cardinal et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1- d'affecter l'employée numéro 36 à un poste de secrétaire agissant à titre de soutien administratif pour tous les Services de la Municipalité, et ce, jusqu'à son départ à la retraite le 31 octobre 2020;
- 2- que le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité la lettre d'entente.

### **11. Période d'information**

### **12. Période de questions**

Aucune question n'est posée.

### **13. Fermeture de la séance**

**19-0528-243** Il est proposé par Marie-Josée Dupuis et résolu à l'unanimité des conseillers de lever la présente séance. Il est alors 19 h 15.

---

Joé Deslauriers  
Maire

---

Ginette Roy  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière